

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

2 NOVEMBRE 2020

Présents : Jacques Andurand, Hervé Leonard, Magalie Lobgeois, Didier Thamie, Damien Poujade, Pierre Pradillon, Marianne Sabido, Jean-François Ayroles, Christian Vergne, Robert Balbarie, Martine Merlin.

Pouvoirs : Marie-Hélène Leydet à Jacques Andurand

Absents : Romain Monbertrand, Jessica David-Thamie, Marion Vaur.

Secrétaire de séance : M. Pierre PRADILLON

Le Maire ouvre la séance à 20h30.

Il évoque en préambule les événements dramatiques survenus ces dernières semaines dans notre pays (assassinat du professeur Samuel Paty, assassinat de trois catholiques à Nice, agression d'un prêtre orthodoxe à Lyon). Il invite les conseillers municipaux à se lever et à observer une minute de silence.

Le Maire propose de réaliser la réunion en deux temps :

- L'examen des questions à l'ordre du jour
- L'exposé relatif à la gestion financière et comptable de la commune dans un deuxième temps comme cela était prévu de sorte que les nouveaux conseillers municipaux s'approprient la gestion financière de la commune.

Examen des points à l'ordre du jour du Conseil Municipal

1/ Souscription d'un prêt bancaire auprès du Crédit Agricole.

Il est rappelé que lors de la précédente réunion du conseil municipal, il avait été décidé de réaliser un prêt bancaire auprès de la Banque des Territoires pour financer les différentes opérations d'investissements engagées durant ce mandat. Ce prêt était consenti aux conditions suivantes : durée du prêt sur 20 ans au taux de 1,20% pour un montant de 225.000€. Après la

notification de notre accord, la Banque des Territoires nous a fait savoir que le taux consenti n'était plus d'actualité et que celui-ci serait porté à 1,5%.

Au regard de cette situation nouvelle, le Maire a sollicité le Crédit Agricole pour connaître leur meilleure offre. La proposition du Crédit Agricole se décompose de la manière suivante :

- Montant 218KF
- Durée sur 15 ans au taux fixe de 0,79%, soit une annuité de remboursement de 15.468,70€
- Durée sur 20 ans au taux fixe de 0,90% , soit une annuité de remboursement de 11.959,26€

Compte tenu de la capacité de remboursement de la collectivité, le Maire propose de retenir la durée d'emprunt de 20 ans.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition du Crédit Agricole et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

2/ Acquisition vidéoprojecteur pour l'école

La Directrice de l'école a sollicité le Maire pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur pour les besoins pédagogiques de l'une des classes. La société KCE Electronique de Brive nous propose un matériel de marque Panasonic pour un montant de 922,99€TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord et autorise le maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

3/ Don de solidarité

l'Association des Maires des Alpes Maritimes en date du 7 octobre dernier lance un appel de solidarité auprès des communes de France suite à la tempête « Alex » qui a ravagé le 2 octobre dernier les vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée provoquant des inondations particulièrement destructives. Plusieurs villages sont dévastés.

Le Maire indique qu'il est de coutume de répondre à la solidarité nationale face à de tels évènements.

Le conseil municipal délibère favorablement à cette demande de solidarité et s'accorde sur un montant de trois cent euros et autorise le maire à pourvoir au mandatement dans les meilleurs délais.

4/ Demande de subvention de l'Association prévention routière 46

Par courrier du 1^{er} octobre dernier, cette association départementale sollicite la commune pour une subvention de 200€ afin de promouvoir la sensibilisation de tous à l'amélioration de la sécurité routière. Bien que cette mission soit parfaitement louable, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande au regard du fait que cette mission devrait être financée intégralement par l'Etat à travers les recettes colossales émanant des amendes de police.

5/ Gestion des eaux du bassin versant de la Dordogne moyenne et de la Cère aval

Par courrier du 28 septembre 2020, le syndicat mixte de la Dordogne moyenne et de la Cère aval informe les 143 communes concernées par la gestion des 12 bassins versants de la mise en place de réunions d'études et de travail.

Ainsi, il est demandé aux communes concernées de désigner leurs représentants.

Le maire propose d'être le titulaire et Robert Balbarie propose d'être suppléant.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces désignations.

6/ Sécurité du pont du stade

Dans le cadre des travaux de réfection du réseau d'assainissement et de l'opération cœur de village, le Département a pris un arrêté interdisant le trafic routier pour les poids lourds. Un circuit de détournement a été organisé permettant aux véhicules légers de contourner le centre-bourg notamment pour permettre l'accès dans des conditions acceptables aux commerces. L'un de ces accès transite par le franchissement du vieux pont au droit du terrain de pétanque et du stade.

Malgré la mise en place de panneaux interdisant l'accès de ce pont aux poids-lourds, force est de constater que de nombreux véhicules empruntent cet itinéraire. Or, de sérieux doutes sont émis quant à la résistance mécanique de ce vieux pont.

Monsieur le maire souligne que sa responsabilité pénale pourrait être engagée dans l'hypothèse de l'écroulement du pont pour ne pas avoir pris les décisions adéquates. Il invite donc le conseil municipal à délibérer sur la mise en place d'un portique de sécurité avec la signalétique appropriée. Un devis de la société KGMAT est présenté pour un montant de 1944€ TTC.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'installation d'un portique.

7/Contrat de prestation APAVE

Dans la droite ligne de la délibération précédente, le maire propose au conseil municipal de diligenter une étude structure relative à la capacité mécanique de ce pont. Les conclusions de ce rapport permettraient d'étayer juridiquement l'arrêté du maire visant à interdire l'accès de ce pont aux poids lourds. A cet effet, l'APAVE nous propose un devis de 4570€HT.

Le conseil municipal donne son accord de principe en invitant cependant le maire à négocier le montant de ce devis à la baisse.

8/ Présentation en non-valeur.

Le comptable de la municipalité saisit le conseil municipal pour une procédure d'admission en non valeur de 37,78€ correspondant à des créances non recouvrables.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ces abandons de créances.

9/ Décision modificative

Afin d'assurer la fin d'exercice budgétaire dans de bonnes conditions, le maire propose de réaliser les opérations suivantes qui ne présentent aucune incidence budgétaire car totalement neutres :

- Chapitre 12 : +3000
- Chapitre 65 : - 2000
- Chapitre 11 : -1000

Le conseil municipal valide cette décision modificative.

10/ Vente de foin

Comme les années précédentes, il convient de délibérer sur le produit de la vente de foin sur les deux parcelles appartenant à la commune :

- Parcelle du Trieu au profit de M. Jérôme Rougié pour un montant de 750€
- Parcelle de la Zone artisanale au profit de Mme Alicia Barrès pour un montant de 200€

Le conseil municipal valide ces propositions.

11/ Convention de partenariat avec le Grand Figeac déterminant les missions et les modalités d'intervention du service commun aménagement et instruction des autorisations du droit des sols (ADS).

Le maire rappelle que conformément à la décision de l'Etat de ne plus instruire les dossiers d'urbanisme à compter du 11 juillet 2015, le Grand Figeac a donc pris la compétence de cette mission auprès de l'ensemble des communes.

Le Grand Figeac propose de reconduire la présente convention annexée pour la présente mandature.

Le maire tient à souligner que depuis sa création en Juillet 2015, le service instruction des autorisations des sols mis en place par le Grand Figeac remplit parfaitement ses missions de conseil auprès des communes et qu'il convient de pérenniser ce service.

Le conseil municipal valide cette proposition et autorise le maire à signer cette convention.

12/ Informations et questions diverses.

- Dotation du Département au titre des amendes de police

Le maire a sollicité le Département du Lot afin de recevoir une subvention au titre des amendes de police au regard de l'amélioration de la sécurité routière envisagée dans le cadre de l'opération cœur de village.

Par délibération du 21 septembre 2020, le Conseil départemental a décidé de nous octroyer une subvention de 17483,34€ prenant ainsi en considération les avancées de notre projet en matière d'amélioration de sécurité routière.

- Rallye Castine 2021 : L'édition 2021 se déroulera le 9 mai à Aynac.

Au vu du déroulement globalement positif de l'édition 2020 notamment en terme de sécurité, le conseil municipal donne son aval pour cette manifestation.

A la demande générale et au regard de l'heure tardive, il est collégalement décidé de reporter à la réunion prochaine l'exposé relatif à la gestion financière et comptable de la commune.

La séance est levée à 23h45.

